



Paris, le 23 septembre 2026

COMMUNIQUÉ

Accord Prévoyance de l'Enseignement Privé : le Spelc signe un texte historique pour la protection de tous les enseignants sous contrat

Ce jour, le Spelc a apposé sa signature au nouvel Accord National de Prévoyance (et au Tableau des Garanties), concrétisant plus de 18 mois de négociations intensives menées au bénéfice direct des maîtres de l'enseignement privé.

Grâce à la pugnacité et à l'expertise du Spelc, cet accord apporte des avancées majeures et garantit une vraie justice sociale :

- une couverture étendue à tous : intégration et protection renforcée de l'ensemble des enseignants, y compris les maîtres délégués et les maîtres agréés ;
- le pouvoir d'achat réellement protégé : maintien de salaire garanti à 95 % en cas d'incapacité ou d'invalidité, et revalorisation des prestations ;
- une prise en compte équitable de la santé : amélioration des droits pour les temps partiels liés à la santé ou au handicap.

Une étape clé suspendue à l'aval de l'État.

Bien que signé par les partenaires sociaux, le texte est désormais soumis à la validation de l'État.

Fidèle à sa ligne de négociation constructive et exigeante, le Spelc prouve une nouvelle fois sa capacité à transformer les revendications de terrain en protections réelles et durables. Nous resterons pleinement mobilisés et vigilants auprès des ministères jusqu'à la publication des arrêtés d'extension.

Le Spelc a été dès le début à la pointe du combat sur ce dossier. Reçu par le secrétaire général de l'Enseignement catholique, par le ministre de l'Éducation nationale et par le directeur de cabinet du premier ministre, il a porté haut et fort la voix de tous les enseignants pour sauvegarder notre système de prévoyance.

**Le Spelc : un syndicat constructif,
engagé au quotidien pour vos droits et votre avenir.**